

1907 - 2007

Les cent ans du jeu de boule du cercle de l'union

Le Cercle de l'Union est créé en 1823 par une quinzaine de St Georgeois : notables, commerçants, artisans etc... dans des locaux appartenant à Monsieur Androuin.

Ce n'est qu'en 1906 que fut décidée la construction d'un jeu de boule de fort couvert. On peut supposer qu'il existait déjà un jeu en plein air. Le fait de le couvrir le mettrait à l'abri des intempéries, des conditions climatiques pas toujours agréables. Ce jeu construit en prolongement des locaux du Cercle a été inauguré le 7 mai 1907 à 3 heures de l'après midi.

Deux boules d'honneur ont été offertes par tirage au sort. Un joueur se servant d'une boule appartenant au Cercle devra payer 10 centimes. Un joueur qui « tiraille » après une partie paiera une amende de 50 centimes. Au cours des années qui suivirent, nombreuses furent les amendes pour : absence aux sépultures, absence aux réunions, refus de responsabilités etc... Elles furent plus ou moins appliquées jusqu'en janvier 1965, date à laquelle elles furent supprimées.

Le nombre de sociétaires augmente d'année en année : ils sont 31 en décembre 1907 et une quarantaine en 1920.

Le 28 mai 1908, le Cercle de l'Union adhère à la Fédération.

En mars 1914, l'éclairage à l'acétylène est remplacé par l'éclairage électrique installé et fourni par Joseph Pageot.

En février 1919, les membres des autres sociétés de St Georges peuvent venir au Cercle à condition d'être accompagnés par un sociétaire.

En novembre 1919, l'heure des réunions est fixée à 15 heures et non plus à 3 heures de l'après midi comme précédemment !

Le 26 août 1923, Messieurs Chevallier, Dupuis, Pavie et Martineau remportent le 1^{er} concours de La Possonnière. L'objet d'art remporté est placé sur la cheminée. Une console est faite par Monsieur Patrin.

Le 28 octobre 1923, M. Lagarde est pour la deuxième fois élu président au 5^e tour. Les quatre premiers élus ayant refusé, ils versent une amende de 25 francs chacun. Tout élu qui refuse un poste est amendable ! (A bon entendeur, salut !)

Le 27 avril 1924, 1^{er} concours organisé par le Cercle. Dix sociétés sont invitées. Un vin d'honneur est offert après chaque tour éliminatoire. Puis ensuite un banquet regroupant 56 convives est servi !

En novembre 1925, le concierge est autorisé à s'absenter un dimanche par trimestre, à condition de se faire remplacer à ses frais.

Le 7 février 1926, création de la 15^e section dont le siège est à Ingrandes, elle deviendra la 14^e section dont Louis Tudoux est l'actuel président.

Le 15 mai 1927, Messieurs Gallais et Auneau gagnent la 1^{ère} éliminatoire de section du Challenge Cointreau, présidé par André Cointreau, passionné de boule de fort. Il établit un règlement dont les grandes lignes seront adoptées par la Fédération. Un article du règlement précisait qu'un joueur adhérent de plusieurs sociétés devra obligatoirement concourir pour le Cercle le plus proche de son domicile, pour rendre impossible de participer plusieurs fois.

Cercle de l'Union

Le 19 décembre 1927, décision par 30 voix sur 37 votants d'acheter l'immeuble abritant le Cercle pour 20 000 francs. 7 800 francs de réparations seront nécessaires. Le tout couvert par 280 obligations de 100 francs facilement écoulees. On doit avoir une pensée reconnaissante pour ces 30 courageux qui ont acheté notre Cercle.

Le 8 janvier 1928, modifications des statuts impliquant l'adoption de la loi du 1^{er} juillet 1901.

1932, comme Chalonnais l'a décidé précédemment, on n'invitera plus les sociétés d'Angers à nos concours. Cette décision n'est plus appliquée, les joueurs ruraux n'ayant aucun complexe vis-à-vis des boulistes de la ville.

1935, 15 des 67 sociétaires démissionnent. C'est sans doute à cause des rumeurs relatives à une prochaine guerre qui suscitait des discussions politiques pourtant interdites par les statuts du Cercle. L'ambiance était sérieusement perturbée, d'où la démission des mécontents.

1936, inventaire du mobilier : tables, chaises, bancs etc., pas de cendriers mais trois crachoirs ! On prisait, on chiquait mais on ne devait pas fumer beaucoup.

1937, les mineurs admis

1937, les mineurs de plus de 15 ans sont admis avec l'autorisation parentale. Ils seront sociétaires au retour du service militaire. Les cotisations ne seront exigées qu'un an après.

1938, les époux Davy sont engagés comme concierges.

1946, le nombre d'adhérents est désormais illimité.

1947, les joueurs qui utilisent l'éclairage électrique doivent payer 2 francs par partie.

1963, la pétanque entre au Cercle*

1963, après mûre réflexion, une commission de pétanque est mise en place. On n'imaginait pas à l'époque l'importance que cette décision aurait sur l'avenir du Cercle de l'Union.

19 janvier 1969, Louis Tudoux est élu trésorier adjoint, il est sociétaire depuis 1965. Il aime dire que c'est son oncle Eugène qui l'a poussé dans la marmite contenant le virus de la boule de fort, mais la sauce a dû lui plaire puisqu'il a toujours été membre du bureau, n'ayant pas peur des responsabilités !

1970, Louis Tudoux est élu trésorier.

1972, départ de Mme Davy, concierge. La suppression du poste est une décision importante, pas facile à faire adopter, des sociétaires refusant d'avoir à se servir eux même. Pourtant ce fut le début d'une période moins difficile au niveau financier.



En présence du Maire Daniel Froger, Eugène Mercier remet le trophée qu'il a réalisé pour le centenaire, à Louis Tudoux

Janvier 1977, les épouses sont invitées à partager la galette.

1979, Louis Tudoux président

9 juin 1979, Louis Tudoux est élu président.

Octobre 1979, journée portes ouvertes. De nombreux travaux sont réalisés. Il serait trop long de les énumérer tous, chaque année apportant son lot d'améliorations tendant à rendre le Cercle l'un des plus appréciés de la région. Ce qui attire de nouveaux sociétaires au nombre de 163 en 1980, il atteint le chiffre de 363 en janvier 2007.

Le 13 mars 1988, inauguration du nouveau jeu en plastique pour la 1^{ère} fois. Il était en terre jusqu'à présent.

1998, les dames sociétaires

Janvier 1998, l'assemblée générale décide d'accepter la candidature des dames. Si depuis de nombreuses années, elles étaient accueillies au Cercle et pouvaient participer aux jeux, elles n'étaient pas sociétaires ; c'est maintenant chose faite.

4 juillet 1998, inauguration du jeu de pétanque couvert. Ce n'est pas par hasard que les jeux de boule de fort et de pétanque sont jumelés. S'ils sont des jeux très différents, ils ont de nombreux points communs. Ils demandent

des qualités d'adresse, de jugeote, de fair-play, de convivialité nécessaire au bon esprit du jeu. Malgré les divergences, les intérêts qui ne sont pas toujours les mêmes, nos dirigeants savent toujours trouver un terrain d'entente qui prouve que le mot « Union » est toujours d'actualité. On peut raisonnablement penser que la douceur angevine y est pour quelque chose...

*Eugène Mercier,
bénévole et joueur au Cercle*

** Au printemps 1963, l'équipe des frères Mercier, Jean et Eugène, remporte le très convoité challenge Cointreau qui regroupe au départ 30 000 joueurs. C'était la première fois que des frères et des ruraux gagnaient le fameux Trophée.*

Cercle de l'Union

La boule de fort : Une boule pas ronde sur un terrain pas plat !

Les origines - 1823, origine de notre société. Créée pour le divertissement des notables de la commune, la « boule de fort » a, petit à petit, gagné l'ensemble des classes sociales. La boule de fort est aujourd'hui accessible aux femmes.

La boule - Boule de bois ou de plastique de 1,3 à 1,5 kg, cerclée d'une ferrure. Sa forme est arrondie et ses côtés légèrement aplatis. L'une de ses faces plus bombée que l'autre, lui donne ce qu'on appelle « le fort ». Déséquilibrée, elle ne se couche pas systématiquement.

Le jeu - Autrefois en terre et à l'extérieur, les jeux nécessitaient un entretien rigoureux. Aujourd'hui abrités, leur revêtement est, pour la plupart, en « flinkoc » (matière composite résistante et lisse).

Le jeu fait généralement de 21 à 24 mètres de long sur 6 mètres de large. Sa forme incurvée sur la largeur et rectiligne sur la longueur apporte l'intérêt du jeu. Une planche ferme le jeu à chaque extrémité. Les positions du joueur et du maître sont matérialisées par des traits blancs au sol.

En ce qui concerne notre jeu, les spectateurs peuvent circuler dans les allées pour mieux apprécier la partie.

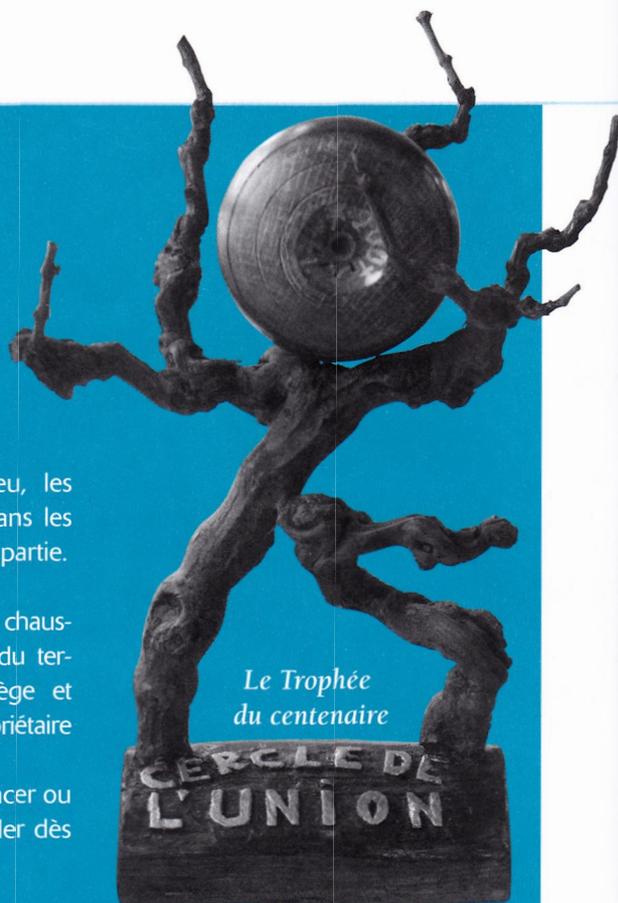
Le joueur - Equipé de ses chaussures pour respecter la fragilité du terrain, le joueur doit être stratège et patient. Il est généralement propriétaire de sa paire de boule.

Que le geste soit doux pour placer ou vif pour tirer, la boule doit rouler dès son lancement.

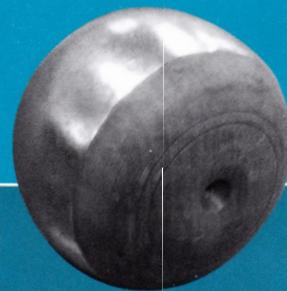
La partie - 2 équipes de 2 à 4 joueurs avec chacun 2 boules. L'équipe se définit avec un tireur et un rouleur. Le maître est placé avec le pied, le premier joueur place et la partie commence. Tout est question de trajectoire et de vitesse de la boule.

Des compétitions sont organisées, les joueurs doivent rapidement apprécier le jeu. Finesse et concentration sont les atouts pour remporter la manche qui se joue en 10 points.

Union Pétanquaise - La société de l'Union abrite dans ses locaux le boulodrome « L'Union Pétanquaise » de St Georges. 9 jeux couverts et accessibles aux adhérents toute l'année.



*Le Trophée
du centenaire*



Depuis 1907, une vingtaine de présidents se sont succédé.

Camille Chevallier à assuré 3 années.

Jacques Doiteau a présidé le Cercle pendant 25 ans.

Louis Lagarde est resté 28 ans (en deux fois : 2+25).

Louis Tudoux, notre actuel président, entame sa 29^e année.

Merci à tous ces bénévoles qui ont largement participé à la réussite du Cercle de l'Union.

